



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022_127_PM

Objet : Autorisation occupation du domaine public « Expo Dinosaures »

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande présentée par Monsieur [redacted], domicilié avenue Georges Clémenceau 26000 à VALENCE, sollicitant l'autorisation d'organiser une représentation sur les dinosaures sur la commune du :

Lundi 9 au dimanche 15 janvier 2023 inclus

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur [redacted] est autorisé (sous réserve des nouvelles mesures du Gouvernement) à donner une représentation sur la parcelle communale cadastrée B12 - B13 et B1205 située le long de la Durance face aux HLM, du lundi 09 au dimanche 15 janvier 2023 inclus. Le pétitionnaire pourra stationner les véhicules se rattachant à l'organisation de son spectacle.

ARTICLE 2 : Monsieur [redacted] pourra s'installer à partir du dimanche 08 janvier 2023 et devra avoir libéré l'emplacement le lendemain de la dernière représentation à 14h00, soit le lundi 16 janvier 2023.

ARTICLE 3 : Pour permettre l'implantation des structures et le stationnement des véhicules de l'organisateur, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur la partie délimitée par des barrières installées par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : L'organisateur sera tenu responsable des dommages causés aux installations de la commune de Mallemort par ses véhicules ou l'implantation de son chapiteau.

ARTICLE 5 : Tout stationnement sur les lieux définis aux articles 1 et 3 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

ARTICLE 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur [redacted] Responsable

Fait à Mallemort, le 25/11/2022

Maire de Mallemort

Hélène GENTE

